

CMIC et CDC Banque des territoires

La CFTC-CDC sera présente lors de la séance du CMIC consacrée au projet « CDC Banque des territoires » programmée vendredi 25 mai 2018.

Cette séance donnera lieu à la restitution de la mission d'expertise indépendante menée par le cabinet SECAFI et permettra d'obtenir de nouveaux éléments (?) afin de se faire une idée plus précise quant à la création de cette nouvelle structure qui regroupe des services de l'Établissement public CDC, CDC Habitat et la SCET .

L'indemnité de licenciement depuis les ordonnances Macron



Petits rappels : les ordonnances Macron prévoient des modifications quant aux calculs de l'indemnité légale de licenciement, la modification du salaire de référence servant au calcul de l'indemnité, ainsi que l'abaissement de la condition d'ancienneté pour bénéficier de l'indemnité de licenciement de 12 mois à 8 mois . Il s'agit du décret n° 2017-1398 du 25 septembre 2016 publié au Journal officiel du 26 septembre 2017.

Ancienneté	Licenciement à compter du 28/09/2017
Jusqu'à 10 ans d'ancienneté	1/4 de mois de salaire* par année d'ancienneté
Années à partir de 10 ans d'ancienneté	1/5 ^{ème} de mois de salaire* par année d'ancienneté + 2/15 ^{ème} de mois de salaire* par année d'ancienneté au-delà de 10 ans (1/5 + 2/15 = 1/3 de mois de salaire pour les années à partir de 10 ans d'ancienneté)

*Salaire de référence applicable depuis le 28/09/2017= moyenne mensuelle de la rémunération de l'ensemble des mois précédant le licenciement ou 1/3 des 3 derniers mois suivant ce qui est le plus avantageux pour le salarié.

CFTC - FAE

POUR LA DEFENSE
DE LA FONCTION PUBLIQUE

MARDI 22 MAI

LA CFTC APPELLE LES AGENTS À SE MOBILISER MASSIVEMENT POUR FAIRE ENTENDRE LEUR VOIX!

Pour sauvegarder le modèle social public, la CFTC demande à tous les agents de la Fonction Publique et à ceux qui veulent défendre

**UN SERVICE PUBLIC
DE QUALITE POUR TOUS**

de se mobiliser dans la rue

le **MARDI 22 MAI**.

La CFTC réclame l'application immédiate de mesures générales : fin du gel de la valeur du point d'indice et sa revalorisation, rattrapage des pertes subies, abrogation de la journée de carence, respect des engagements en matière d'évolution de carrière, amélioration des déroulements de carrière.

REMUNERATIONS

DIALOGUE SOCIAL

REVALORISATION

RESPECT DU PPCR

EMPLOI PUBLIC

Syndicat
CFTC
FONCTION PUBLIQUE

